

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU TAROT CLUB GIRONDIN

(valable du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023)

Le règlement intérieur a pour but de préciser le fonctionnement du club et l'éthique des adhérents.

Adhésion :

Membre adhérent : Le joueur doit s'acquitter d'une cotisation annuelle de 10 € pour être membre adhérent du club et participer à ses activités. Il n'est ni électeur et ni éligible.

Membre actif loisir : La cotisation annuelle est de 20 €. Il est électeur et éligible.

Membre actif compétition : La cotisation annuelle est de 20 €. Il est électeur et éligible. En plus, le joueur doit s'acquitter de la cotisation due pour sa licence à la Fédération Française de Tarot en fonction de son classement FFT.

Toute demande d'adhésion ou de renouvellement doit être agréée par le bureau du TCG.

Participation à la vie du club :

Il est souhaitable que les membres du club et en particulier les licenciés, profitant des divers défraiements, aident en contrepartie, dans la mesure de leurs disponibilités, au fonctionnement et à l'organisation des diverses manifestations du TCG.

Un planning pour s'inscrire sera mis en place à cet effet.

Déroulement des activités hebdomadaires :

- * Mardi après-midi : Début des jeux à 14h00. Tarot loisirs libre en 4 positions de donnes illimitées de 40 min avec engagement de 5€.
- * 1 mardi soir sur 2, à partir du 08 septembre : Entraînement compétitions avec PCN. Début à 20h00 précises. Inscription de 1 € .
- * Vendredi soir : Début des jeux à 20h45. Tarot loisirs libre en 4 positions de donnes illimitées de 40 min avec engagement de 5€.
- * Cours de tarot le vendredi soir de 19h00 à 19h45 ouvert à tous les adhérents.

Compétitions :

Le club encourage tout joueur à participer aux compétitions FFT et aux tournois officiels.

Les inscriptions ou annulations d'inscriptions pour les compétitions officielles doivent obligatoirement être faites auprès du vice-président Denis DE POORTERE qui transmettra ensuite la liste à la présidente Marie Cécile BALLAN et au Comité Aquitaine de Tarot.

Le club participera, à hauteur de la moitié, aux frais d'engagement des compétitions officielles qui ont lieu durant l'année dans le comité. Ces participations seront soumises à l'implication des joueurs concernés dans la vie du club : régularité des vendredis et/ou des mardis, aide organisationnelle des tournois et compétitions. Les situations particulières seront étudiées au cas par cas par le Conseil d'Administration.

Ces remboursements auront lieu sur décision du Bureau 2 fois par an fin décembre et fin juin.

En cas de qualification pour une compétition nationale hors Aquitaine, le club allouera une indemnité par déplacement aux joueurs le représentant, en fonction de leur participation effective à la vie du club (assiduité, aide organisationnelle).

Montant de l'indemnité de déplacement pour l'année 2022 – 2023 (versée entre 15 et 30 jours avant la compétition) :

- Lons le Saunier : 80€
- Ouistreham : 80€
- Aix les Bains : 80€
- Vichy : 60€
- Alès : 80€
- Pontarlier : 80€

Convivialité et comportement :

La convivialité doit nous animer dans notre volonté de partager une passion commune. Chaque joueur est une image du club.

Par conséquent, chacun doit adopter en toute occasion un comportement courtois et respectueux envers les autres joueurs ainsi qu'envers l'arbitre et les organisateurs. Chaque joueur se doit d'être extrêmement vigilant quant à sa sobriété.

En cas de non-respect de ce règlement, le bureau peut procéder à la radiation d'un membre de manière provisoire ou définitive du club et à des poursuites si nécessaires. Cette radiation entraîne de fait la perte de tous les droits du membre concerné.

Présidente : Marie-Cécile BALLAN 06 10 10 24 88

Vice-président : Denis DE POORTERE 06 47 82 88 53

Trésorier et Vice-président : Sébastien HERAUD 07 89 87 80 06

Secrétaire : Brigitte CHAMPARNAUD 06 80 43 49 59

Trésorière adjointe : Sylvie BRETONNIERE 06 30 16 66 15

Adresse mail du TCG : tcgeysines@gmail.com

Site du TCG : <http://www.tcgeysines.fr>

Site internet du CAT : <http://www.aquitaine-tarot.fr>

Droit à l'image : Je soussigné (nom et prénom)

- autorise le Tarot Club Girondin
- n'autorise pas le Tarot Club Girondin
à diffuser mon image, imprimée ou numérique, à des seules fins de communication pour promouvoir le TCG et le jeu de Tarot.

Fait à, le

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé")